

Planning 4^{ème} 2026-2027

		Dates		4ème
Stage 1	35	24/08/2026	28/08/2026	
	36	31/08/2026	04/09/2026	
	37	07/09/2026	11/09/2026	
	38	14/09/2026	18/09/2026	MFR
	39	21/09/2026	25/09/2026	MFR
	40	28/09/2026	02/10/2026	Stage
	41	05/10/2026	09/10/2026	Stage
	42	12/10/2026	16/10/2026	MFR
	43	19/10/2026	23/10/2026	MFR
Stage 2	44	26/10/2026	30/10/2026	
	45	02/11/2026	06/11/2026	Stage
	46	09/11/2026	13/11/2026	Stage
	47	16/11/2026	20/11/2026	MFR
	48	23/11/2026	27/11/2026	MFR
	49	30/11/2026	04/12/2026	Stage
	50	07/12/2026	11/12/2026	Stage
	51	14/12/2026	18/12/2026	MFR
	52	21/12/2026	25/12/2026	
	53	28/12/2026	01/01/2027	
Stage 3	1	04/01/2027	08/01/2027	Stage
	2	11/01/2027	15/01/2027	Stage
	3	18/01/2027	22/01/2027	MFR
	4	25/01/2027	29/01/2027	MFR
	5	01/02/2027	05/02/2027	Stage
	6	08/02/2027	12/02/2027	Stage
	7	15/02/2027	19/02/2027	MFR
	8	22/02/2027	26/02/2027	
	9	01/03/2027	05/03/2027	
Stage 4	10	08/03/2027	12/03/2027	Stage
	11	15/03/2027	19/03/2027	Stage
	12	22/03/2027	26/03/2027	MFR
	13	29/03/2027	02/04/2027	MFR
	14	05/04/2027	09/04/2027	Stage
	15	12/04/2027	16/04/2027	MFR
	16	19/04/2027	23/04/2027	
	17	26/04/2027	30/04/2027	
	18	03/05/2027	07/05/2027	Stage
Stage 5	19	10/05/2027	14/05/2027	MFR
	20	17/05/2027	21/05/2027	Stage
	21	24/05/2027	28/05/2027	MFR
	22	31/05/2027	04/06/2027	Stage
	23	07/06/2027	11/06/2027	MFR
	24	14/06/2027	18/06/2027	MFR
	25	21/06/2027	25/06/2027	Stage
	26	28/06/2027	02/07/2027	Stage

Planning 4^{ème} 2026-2027

SE PREPARER A ALLER EN STAGE EN 4EME -3EME

Organisation des stages

La MFR accorde une attention toute particulière au choix des lieux de stage. L'immersion en milieu professionnel constitue un temps fort du parcours de formation, permettant au jeune de découvrir les métiers à travers leur pratique. À ce titre, la qualité et la cohérence des stages sont essentielles à la progression de l'élève et à la construction de son projet d'orientation.

Chaque semaine passée à la MFR est l'occasion de valoriser et d'analyser les expériences vécues en entreprise. Ce travail de retour réflexif permet au jeune de mieux se situer, d'identifier ses centres d'intérêt et d'avancer de manière éclairée dans l'élaboration de son orientation.

Une progression en trois phases

1. Des stages répartis sur l'année

L'année scolaire est rythmée par plusieurs périodes de stage, de septembre à juin. La recherche des lieux de stage s'effectue en lien étroit avec le jeune, à partir de ses envies et de son projet. Le premier stage revêt une importance particulière : souvent première expérience professionnelle, il doit se dérouler dans un cadre sécurisant et favorable à la prise de confiance.

2. Une phase d'exploration et de diversification

Les stages suivants permettent à l'élève de découvrir différents métiers et types d'entreprises. La MFR encourage la diversification des expériences afin de construire un projet d'orientation solide, fondé à la fois sur l'intérêt pour un métier, le développement de compétences spécifiques et la prise en compte des réalités et contraintes professionnelles. Il est rappelé qu'une expérience positive peut aussi être liée à la qualité de l'accueil et des relations humaines au sein de la structure d'accueil.

3. Un stage de confirmation en fin de 3^e

Le dernier stage de l'année de 3^e a vocation à consolider le projet du jeune. Il permet de terminer l'année avec des repères plus clairs avant une poursuite en formation professionnelle (CAP ou Bac Professionnel). Ce stage peut également constituer un appui dans la recherche ultérieure d'une entreprise d'accueil dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

La recherche de stage

La recherche de stage relève de la responsabilité du jeune et de sa famille. Le formateur référent de la classe se positionne en appui, en apportant conseils, méthodologie et, le cas échéant, des contacts en lien avec le projet du jeune. Cette démarche vise à développer l'autonomie et le sens des responsabilités. Il est toutefois essentiel de rappeler que la formation par alternance est avant tout un **projet partagé**, impliquant pleinement la famille.

Le processus de création des conventions de stage

Chaque période de stage repose sur un engagement formalisé de la structure d'accueil, au moyen d'une promesse de stage signée pour une période définie. Ce document précise notamment les coordonnées de l'entreprise. Les promesses de stage sont transmises après réception du dossier d'inscription complet et doivent être retournées dans les délais indiqués afin de permettre l'établissement des conventions de stage et le bon déroulement de l'alternance.